ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

apiculture

Question écrite n° 50430

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller alerte M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur les chiffres inquiétants de la production nationale de miel qui est à un niveau historiquement bas depuis le pic de 1995 (33 000) car elle vient de passer sous le seuil des 15 000 tonnes. En effet, l'année 2013 est marquée par une nouvelle contre-performance de cette filière - très présente en Haute-Savoie - qui fait vivre 2 000 exploitants professionnels (sur 70 000 apiculteurs) et qui importe plus de 26 000 tonnes (chiffre record) car la consommation française ne baisse pas et est toujours supérieure à 40 000 tonnes. Longtemps première en Europe, l'apiculture française est confrontée à un taux de surmortalité record : 30 % par an contre 5 % à 6 % lors de la période faste des années 1990. Le bilan du plan Abeille lancé il y a un an semble donc mitigé et son dispositif jugé « trop ambitieux » en se trompant de priorité en cherchant d'abord à doubler le nombre d'apiculteurs alors que la viabilité de l'activité est clairement menacée. Aussi, elle lui demande comment il compte réagir après ces mauvais chiffres.

Texte de la réponse

Le plan de développement durable de l'apiculture (PDDA) a fait l'objet d'un premier point d'étape, présenté par le ministre chargé de l'agriculture le 28 avril 2014. A cette occasion, le ministre a rappelé que ce plan constitue un engagement sans précédent des pouvoirs publics auprès de la filière pour l'aider à relever les deux grands défis qui se posent à elle. Le premier enjeu se concentre sur la santé des abeilles. En effet, les mortalités de cheptel, qui interviennent désormais tant en période hivernale qu'en saison de production, se sont fortement accrues ces dernières années. Résorber le problème de mortalité des abeilles, et, plus généralement, recréer des conditions environnementales et sanitaires favorables à l'abeille apparaît comme une priorité absolue. A cet égard, le bilan d'étape rappelle les avancées obtenues, tant au niveau européen qu'au niveau national pour mesurer objectivement l'activité et la santé des abeilles, diminuer l'impact des pesticides sur la santé des abeilles et lutter contre les maladies et les prédateurs : moratoire d'interdiction de quatre néonicotinoïdes pendant deux ans, refonte complète de la procédure d'évaluation des pesticides par l'autorité européenne de sécurité des aliments, mise en place, au niveau national, d'un observatoire des résidus de pesticides, soutien à la recherche, retrait de l'autorisation de mise sur le marché du Cruiser OSR sur colza, classement du frelon asiatique en danger sanitaire et en espèce exotique envahissante... Le second enjeu du PDDA est d'inscrire la filière économique dans une perspective durable de développement, tant en raison de la production de miel et de produits de la ruche, dont la France est un importateur net, que pour garantir le rôle fondamental que jouent les colonies dans la pollinisation, notamment des cultures. L'installation de nouveaux apiculteurs et le renouvellement des générations sont une composante essentielle de ce développement. Dans cet objectif, le PDDA soutient les structures d'accompagnement des apiculteurs, mais également la formation initiale et continue des apiculteurs et des techniciens et vétérinaires travaillant à leurs côtés. Le PDDA accompagne en outre l'organisation de la filière, et notamment la structuration de l'élevage pour assurer le maintien et le développement des cheptels. Ces actions visent à assurer le rayonnement de l'apiculture française et contribuer à faire de la France l'un des premiers producteurs apicoles en Europe. En outre, afin de soutenir la consommation de miel et la promotion de

celui-ci, le ministre a exprimé son souhait d'organiser une matinée de mise à l'honneur du miel auprès des établissements scolaires lors de la semaine du goût.

Données clés

Auteur : Mme Virginie Duby-Muller
Circonscription : Haute-Savoie (4e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 50430
Rubrique : Agriculture
Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt
Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 25 février 2014, page 1693
Réponse publiée au JO le : 3 juin 2014, page 4495